

DES SERVICES EXCELLENTS.

CHARTRE DES DROITS
DU CHEF D'ENTREPRISE

POUR UNE MEILLEURE VILLE.



Dans le cadre de son engagement à offrir un excellent service à tous les New-Yorkais, le Bureau de la mairie et le Conseil municipal ont créé la Déclaration des droits des propriétaires d'entreprise.

En tant que propriétaire d'entreprise à New York, vous avez le droit :

- D'avoir accès aux renseignements, aux outils, aux ressources et aux occasions dont votre entreprise a besoin pour être concurrentielle et prospérer à New York.
- D'obtenir de l'information dans des langues autres que l'anglais.
- À ce que les politiques, les règlements et les décisions d'application de la loi de la Ville tiennent compte des réalités des petites entreprises.
- De recevoir rapidement un soutien coordonné des organismes de la Ville, dans le respect de votre temps.
- De recevoir de l'information claire et facile à comprendre sur les règles et les exigences.
- De bénéficier d'inspections et de mesures d'application de la loi justes, uniformes et coordonnées entre les organismes de la Ville.
- D'être traité avec respect et professionnalisme par un employé compétent de la Ville de New York qui s'identifie clairement.
- De recevoir des explications et des conseils clairs pour corriger un problème avant qu'une pénalité ne soit imposée, lorsque cela est possible.
- De recevoir des explications claires sur les infractions constatées, les mesures à prendre pour les corriger ainsi que les façons de les contester ou de faire appel.
- De demander des services d'interprétation lors des inspections et des audiences ou procès administratifs, y compris les conférences préparatoires et les négociations en vue d'un règlement.
- De transmettre, de façon anonyme et sans crainte de représailles, vos commentaires sur votre expérience avec la Ville de New York.

Si vous estimez que le service reçu ne respecte pas la Déclaration des droits, faites-nous part de votre expérience en utilisant l'outil de commentaires de la Ville et en sélectionnant « Contact Us » (Nous contacter). Les renseignements que vous fournissez dans le sondage auprès de la clientèle pourront être communiqués à d'autres organismes de la Ville afin d'améliorer les services offerts aux propriétaires d'entreprise.

nyc.gov/customersurvey

NYC